

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU TERRAIN MULTISPORTS DE NIEDERHERGHEIM

Préambule :

Ce terrain est né de notre volonté de développer la pratique sportive de loisir en direction des habitants de Niederhergheim, en particulier des enfants et des jeunes.

Ce terrain multisports représente un investissement financier important pour notre Commune, aussi, nous vous demandons d'en prendre soin et de respecter le présent règlement.

Article 1 :

Le terrain multisports est un équipement sportif de proximité en accès libre, ouvert à tous sans aucune distinction d'âge, de sexe, etc. Toutefois, les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure. L'utilisation du terrain multisports implique le respect des règles élémentaires de propreté, de courtoisie et de respect d'autrui.

Article 2 :

La Commune se réserve le droit d'attribuer des créneaux d'utilisation aux écoles, associations, centre de loisirs et autres services pour des cours ou des animations.

Article 3 :

Le terrain multisports est un équipement conçu pour la pratique des sports suivants :

- le football,
- le basket-ball,
- le handball,
- le volley-ball,
- le badminton.

Il est strictement interdit de modifier l'équipement en place (par exemple, il est interdit de mettre en place un filet personnel).

Article 4 :

Afin d'optimiser l'accès à tout le monde, il vous est demandé de limiter votre temps de jeu lorsque d'autres personnes attendent. Si les personnes qui attendent ne sont pas assez nombreuses pour utiliser le terrain, il serait bien de faire preuve de courtoisie en les invitant à jouer avec vous.

Article 5 :

Dans le terrain multisports, il est strictement interdit :

- de manger et de boire,
- de fumer, de consommer des stupéfiants et des boissons alcoolisées,
- de jeter des détritrus,
- de faire entrer des 2 roues ou tout engin motorisé,
- de pratiquer le patin à roulette, le roller, le BMX, le skateboard, la trottinette, le vélo ou tout autre engin,
- de grimper sur la structure et sur les palissades,
- de s'agripper aux panneaux de basket et filet de protection,
- de porter des chaussures autres que des baskets ou des tennis (les crampons sont strictement interdits),
- d'introduire tout animal même tenu en laisse,
- d'introduire tout objet en dehors des ballons, des raquettes, et autres accessoires pour la pratique sportive.

Article 6 :

En cas d'accident, veuillez téléphoner aux Pompiers au n°18, puis informer si possible la Mairie au 03 89 49 45 08.

Article 7 :

Si vous constatez des dégradations, nous vous remercions d'en informer la Mairie au 03 89 49 45 08.

Article 8 :

Le terrain multisports est placé sous la responsabilité des utilisateurs, parents, accompagnateurs. Il vous appartient d'en prendre soin afin que cet équipement soit opérationnel et fonctionnel, dans une ambiance sereine.

Article 9 :

La brigade de Gendarmerie et la Municipalité sont habilitées à faire respecter le présent règlement.

Fait pour valoir ce que de droit,

Niederhergheim, le 15 décembre 2015.

